

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 16 décembre 2024**  
~~~~~

**GESTION DU PATRIMOINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ACQUISITION D'UN LOCAL AU SEIN DE L'EXTENSION DU PÔLE SANTÉ DE GIGNAC.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 16 décembre 2024 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 3 décembre 2024.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Christine DEBEAUCE à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Jean-Claude CROS à Mme Véronique NEIL, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Béatrice FERNANDO à M. David CABLAT, M. José MARTINEZ à Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Marc ISURE à Mme Monique GIBERT, Mme Martine LABEUR à M. Philippe LASSALVY, M. Daniel JAUDON à Mme Martine BONNET.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 38	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'arrêté préfectoral n°2023-10-DRCL-0518 en date du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;

VU la délibération n° 2510 du Conseil communautaire du 22 mars 2021 relative à l'actualisation du projet de territoire de la Vallée de l'Hérault pour la période 2021-2027 ;

VU le contrat local de santé du Cœur d'Hérault et plus particulièrement l'axe 1 Organisation des soins primaires et la mesure 1 « Accompagner les professionnels de santé libéraux dans le développement de projets de santé partagés / collectifs » ;

VU la délibération N°3162 du Conseil communautaire en date du 17/04/2023 portant intention d'achat d'un espace au sein du Pôle Santé de Gignac par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;

VU l'avis des services de la Direction Immobilière de l'Etat ;

CONSIDERANT la délibération en date du 17 avril 2023 par laquelle le conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a décidé de se positionner auprès de FDI Foncière pour l'acquisition d'un local dans l'extension du Pôle Santé,

CONSIDERANT qu'il s'agissait alors d'une simple intention d'achat, tous les éléments programmatiques du projet d'extension n'étant alors pas précisément connus,

CONSIDERANT que la définition du projet ayant abouti et les travaux étant en cours, la Communauté de communes souhaite se porter officiellement acquéreuse du local constituant le lot 108 du Pôle Santé, d'une superficie de 125 m² de Surface Utile,

CONSIDERANT que l'acquisition du local est proposée au prix de 300 000 Euros HT (hors frais), soit 2400 HT Euros/m² SU,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de se prononcer favorablement sur l'acquisition du lot 108 au sein du Pôle Santé de Gignac, d'une superficie de 125 m² de surface utile pour un montant de 300 000 Euros HT (hors frais),
- d'autoriser le Président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier en ce compris l'acte de vente du bien.

Transmission au Représentant de l'État N° 3701

Publication le 17 décembre 2024

Notification le CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 17 décembre 2024

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20241216-19906-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO
Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

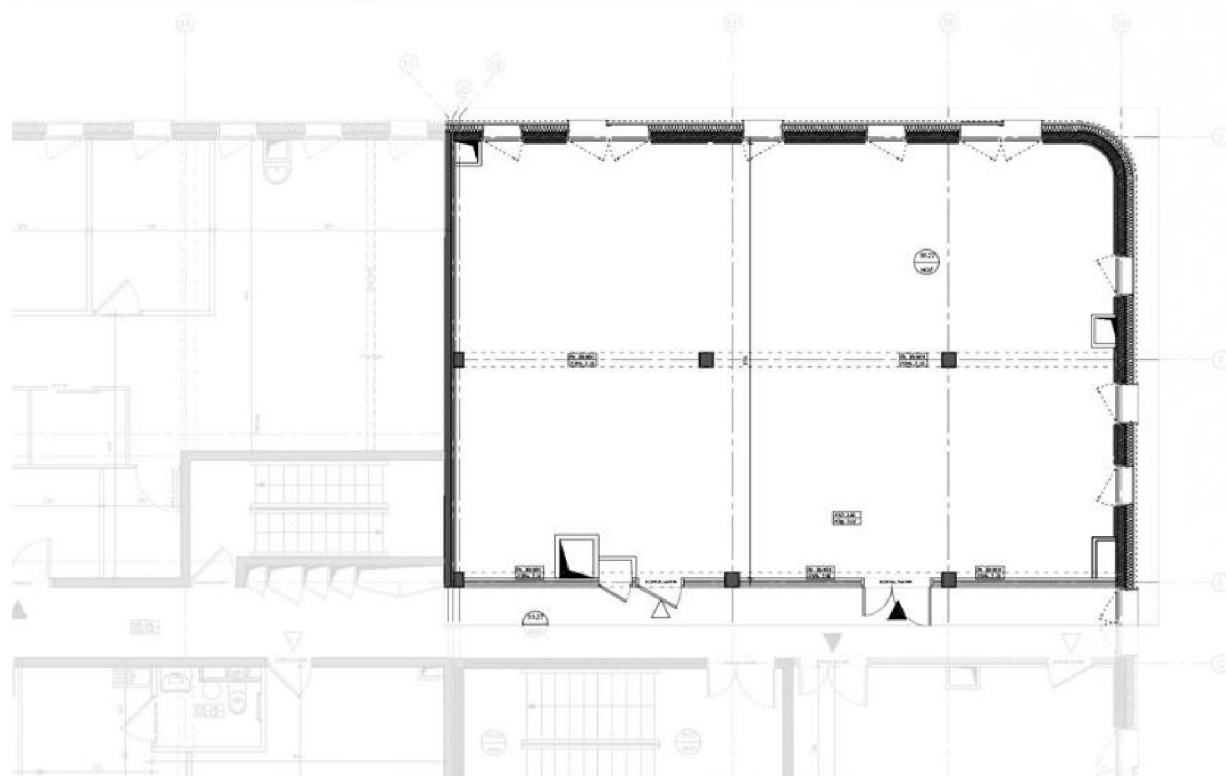


Pôle Santé Gignac

PLAN DE VENTE

NIVEAU R+1

LOT 108



1 SURFACE DU LOT 125.00 m²

LEGENDE

- ▲ Accès principal (Public/Privé)
- ◁ Accès secondaire (Privé/Issue de secours)
- Meubles Hors Marché



Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de réalisation et en ce qui concerne les équipements. Les surfaces indiquées ainsi que l'encombrement des gaines et la profondeur des placards sont approximatifs. Les reboisements, soffites, faux-plafonds, canalisations et gaines sont données à titre indicatif.

Maître d'œuvre: AWA Architectes

Maître d'ouvrage: FDI Foncière
501 rue Georges Méliès - CS 10 006
34078 Montpellier